

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le parc est ouvert tous les jours de l'année :

de 9h30 à 19h30 (20h les dimanches et jours fériés) du 1^{er} avril au 30 septembre.

de 10h à la tombée de la nuit du 1^{er} octobre au 31 mars

IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- **D'introduire des animaux étrangers au parc** (se renseigner à la caisse sur les possibilités de gardiennage de chiens), **des instruments sonores ou dangereux ou des objets roulants** (sauf landaus et voitures d'handicapés).
- **De quitter les allées de visite, de pénétrer dans les locaux de service, de perturber le personnel, de franchir toute barrière, de se pencher au-dessus des barrières, murets de sécurité ou baies vitrées, d'y poser les enfants.**
- **De frapper sur les vitres, d'exciter les animaux, de leur lancer des objets ou de la nourriture. De distribuer du pop-corn à certains animaux dont le régime alimentaire est très strict ; ces animaux vous sont signalés par des panneaux interdisant toute nourriture.**
- **De circuler ou de se lever durant le spectacle de rapaces en vols libre ; de tendre la main vers un oiseau rapace, de le toucher ou de lui montrer de la nourriture.**
- **De fumer à l'intérieur du parc.**

IL EST IMPERATIF :

- **Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte pour visiter le parc.**
- **De surveiller efficacement les enfants, d'obéir à tout panneau d'interdiction, d'information ou d'avertissement. Chaque visiteur se doit de respecter les animaux présentés ; il doit aussi se souvenir que la plupart sont des animaux sauvages, souvent dangereux et aux réactions imprévisibles.**
- **De respecter les plantations et la propreté du parc.**
- **De manœuvrer les landaus avec prudence dans les allées en pente ; de ne pas emprunter un escalier avec un landau.**
- **Les photographes et cinéastes amateurs peuvent opérer librement dans le parc ; les professionnels sont tenus de s'entendre au préalable avec la direction.**
- **Toute sortie est définitive.**

